

Jeunesse en mouvement - un cadre destiné à améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Europe

2010/2307(INI) - 15/09/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer l'initiative « Jeunesse en mouvement » pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'UE.

CONTEXTE : la stratégie «[Europe 2020](#)» fixe des objectifs ambitieux aux fins d'une croissance intelligente, inclusive et durable, à laquelle il est indispensable d'associer les jeunes. Pour libérer ce potentiel, il est primordial d'assurer aux jeunes un enseignement et une formation de qualité, une bonne intégration sur le marché du travail et davantage de mobilité.

Les jeunes qui représentent une population de 100 millions de personnes dans l'UE (soit un cinquième de sa population totale) rencontrent de grandes difficultés – aggravées par la crise économique – dans les systèmes d'enseignement et de formation et dans l'accès au marché du travail. Le chômage des jeunes a atteint un niveau inacceptable de près de 21% et on estime qu'en 2020, 35% de tous les emplois nécessiteront un niveau de qualification élevé et une capacité d'adaptation et d'innovation importante.

La communication indique également que moins d'une personne sur trois (31,5%) est diplômée de l'enseignement supérieur, contre plus de 40% aux États-Unis et plus de 50% au Japon (or, la stratégie «Europe 2020» prévoit que l'Union ait un ration d'au moins 40% des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'une qualification équivalente vers 2020). Elle indique en outre que 14,4% des 18 à 24 ans dans l'Union ont quitté l'école prématurément (la stratégie Europe 2020 s'étant fixé comme objectif de ramener le taux d'abandon scolaire à 10%).

L'UE doit donc rencontrer de nombreux défis à l'horizon 2020 pour offrir aux jeunes un meilleur avenir. C'est la raison pour laquelle, la Commission propose maintenant une nouvelle initiative destinée à libérer le potentiel des jeunes en proposant une stratégie d'ensemble en leur direction.

CONTENU : le projet «Jeunesse en mouvement» est **l'initiative phare de l'Union** par laquelle celle-ci entend apporter une solution aux problèmes des jeunes et les aider à réussir dans l'économie de la connaissance. Il s'agit d'un programme-cadre qui annonce de nouvelles actions prioritaires, renforce les activités en cours et garantit la réalisation d'autres mesures à l'échelle de l'Union et des États membres, dans le respect du principe de subsidiarité. Les pays candidats devraient également pouvoir tirer parti de cette initiative, par les mécanismes appropriés.

Les grandes lignes d'action : «Jeunesse en mouvement» comportera 4 grandes lignes d'action:

1. Education et formation tout au long de la vie : une croissance intelligente et inclusive passe par des actions relevant de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, permettant d'obtenir des compétences clés et des acquis de qualité, en phase avec les besoins du marché du travail. L'Europe doit élargir à un plus grand nombre et étoffer les possibilités d'études et de formation offertes aux jeunes et, à ce titre, favoriser l'acquisition de compétences dans le cadre de l'enseignement non formel.

Au titre de l'initiative, la Commission agira en ce sens, entre autres en proposant deux recommandations du Conseil :

-

- l'une visant à encourager les États membres à **abaisser le taux élevé de décrochage scolaire**, notamment dans le contexte de l'Année européenne du volontariat (2011),
- l'autre concernant la validation de l'apprentissage non formel et informel.

La Commission soutient par ailleurs la formation professionnelle par l'apprentissage et le recours à des **stages de qualité**, qui permettent d'acquérir une expérience en milieu professionnel et facilitent l'entrée sur le marché du travail.

2. Augmenter la proportion d'universitaires européens : pour se maintenir face à ses concurrents dans l'économie de la connaissance et stimuler l'innovation, l'Europe doit augmenter la proportion des jeunes qui font des études supérieures ou suivent un cursus équivalent. Elle doit aussi améliorer l'attrait de l'enseignement supérieur en Europe, l'ouvrir au reste du monde et l'adapter aux enjeux de la mondialisation, notamment en favorisant la mobilité des étudiants et des chercheurs. **L'initiative «Jeunesse en mouvement» renforcera la qualité, l'attrait et la capacité d'adaptation de l'enseignement supérieur et améliorera quantitativement et qualitativement la mobilité et l'employabilité.**

Pour ce faire, la Commission entend notamment proposer :

- un programme de réformes et de modernisation de l'enseignement supérieur, comprenant une initiative sur la comparaison des performances dans l'enseignement supérieur ;
- une stratégie internationale destinée à mettre en valeur l'enseignement supérieur européen à l'étranger et à stimuler la coopération et les échanges universitaires avec des partenaires de pays tiers.

3. Mobilité : les programmes et les initiatives de l'Union en faveur de la mobilité dans l'enseignement seront révisés, étendus et mis en relation avec les moyens d'action nationaux et régionaux. La dimension internationale sera renforcée. **D'ici 2020, tous les jeunes d'Europe devraient avoir la possibilité d'accomplir une partie de leurs études à l'étranger**, y compris une formation en milieu professionnel; «Jeunesse en mouvement» contribuera à cet objectif.

Au titre de l'initiative, la Commission proposera :

- une recommandation du Conseil sur la suppression des obstacles à la mobilité, assortie d'un «tableau de bord de la mobilité» destiné à mesurer les progrès des États membres en la matière.

L'initiative «Jeunesse en mouvement» aura son **site web**, sur lequel seront répertoriées les possibilités de mobilité, d'études et de formation dans l'Union; la Commission proposera par ailleurs **une carte «Jeunesse en mouvement»** pour faciliter la mobilité.

L'initiative de l'Union «**Ton premier emploi EURES**» aidera les jeunes à se tenir informés des offres d'emploi et à travailler à l'étranger, et encouragera les employeurs à proposer des emplois aux jeunes travailleurs des autres États membres. La Commission envisagera également de faire de l'action préparatoire «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» un programme en faveur de la mobilité des entrepreneurs.

4. Emploi des jeunes : l'Europe doit de toute urgence améliorer l'emploi des jeunes. «Jeunesse en mouvement» présente un ensemble de priorités d'action aux niveaux national et européen, visant à **réduire le chômage des jeunes** en facilitant la transition de l'enseignement au monde du travail et en atténuant la segmentation du marché de l'emploi. L'initiative attache une attention particulière au rôle des services publics de l'emploi, défend la **création d'une «garantie pour la jeunesse»**, soit la garantie que tous les jeunes pourront :

- avoir un emploi,

- poursuivre des études,
- suivre une formation ou bénéficier de mesures d'activation.

La Commission propose en outre la mise en place d'un observatoire européen des postes vacants et une **aide aux jeunes entrepreneurs**.

Financer l'initiative « Jeunesse en mouvement » : plusieurs programmes vont déjà dans le sens des objectifs de «Jeunesse en mouvement». En matière d'enseignement et de formation, le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (qui comprend les programmes Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig), les programmes «Jeunesse en action», Erasmus Mundus, Tempus et les actions Marie Curie s'adressent à des groupes bien ciblés. Il convient de revoir leurs objectifs à la hausse, de les rationaliser et d'en tirer un meilleur parti afin qu'ils servent mieux les objectifs de «Jeunesse en mouvement».

Il reste que ces programmes ne permettront pas à eux seuls de répondre à toutes les demandes et qu'il est donc nécessaire d'associer les fonds de nombreuses sources et de mobiliser davantage les pouvoirs publics, la société civile, les entreprises et les autres parties prenantes en faveur des objectifs de «Jeunesse en mouvement», afin d'atteindre la masse critique requise. L'initiative bénéficiera donc de l'aide financière des programmes européens en matière d'éducation, de jeunesse et de mobilité dans l'enseignement, ainsi que des **Fonds structurels. Tous les programmes existants feront l'objet d'une révision**, le but étant de mettre au point une méthode plus intégrée de soutien à l'initiative «Jeunesse en mouvement» **dans le contexte du prochain cadre financier**.

Celle-ci sera menée en synergie avec l'initiative phare «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», annoncée dans la stratégie «Europe 2020».

La communication propose enfin une stratégie de suivi des résultats, de communication et de sensibilisation à cette grande initiative européenne.